

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/12-553-278 du 13/02/2012

PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE STAGIAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT - ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Références : BO spécial n° 29 du 22 juillet 2010 relatif à la formation des enseignants : Arrêtés du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré et à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier - Circulaire n°2010-103 du 13-07-2010 relative aux missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs des établissements privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : Mme RUIZ - Tél : 04 42 95 29 12 - Mme GUEDJ - Tél : 04 42 95 29 06 - Mme BLAIN - Tél: 04 42 95 29 07 - FAX : 04 42 95 29 24

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des différents jurys ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Dans ce cadre, le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 susvisé, après avoir pris connaissance :

1°- de l'avis d'un membre des corps d'inspection, lequel s'appuiera sur deux types de documents qui devront figurer dans le dossier fourni aux membres du jury :

- le rapport d'inspection
- le rapport du tuteur du professeur stagiaire (cf modèle en annexe 2)

2°- de l'avis du chef d'établissement dans lequel le stagiaire a été affecté pour effectuer son stage (cf modèle en annexe 1)

La division des examens et concours (DIEC) assure le secrétariat et le fonctionnement des jurys. A l'issue de la réunion plénière du jury prévue en fin d'année scolaire, la liste des candidats admis à l'examen de qualification professionnelle sera publiée sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr rubrique PUBLINET. Les candidats qui ne seront pas admis recevront une notification par courrier.

Pour les établissements relevant de l'enseignement catholique :

- 1- Les chefs d'établissement ainsi que les tuteurs des stagiaires doivent adresser leur avis et rapport ainsi que la fiche récapitulative des éléments d'évaluation du stage au plus tard pour le **mardi 29 mai 2012** au moyen des documents figurant en annexe 1 et 2 et 3 de la présente circulaire à l'ISFEC ST CASSIEN à l'attention de Mme CALLERI, Directrice.
- 2- Afin de faciliter la constitution de ces dossiers avant le début des travaux des jurys, les tuteurs voudront bien remettre aux chefs d'établissement d'accueil leurs rapports, lesquels se chargeront de retourner l'ensemble des pièces précitées de manière groupée, pour tous les stagiaires de leur établissement.
- 3- De plus, il est souhaitable que le document figurant en annexe 3 de la présente circulaire soit renseigné conjointement par l'ensemble des parties, lors de la visite d'inspection.

- 4- Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG) doivent, quant à eux, adresser directement leur rapport d'inspection sous le timbre de la DEEP à l'attention de Mme Marie RUIZ au plus tard pour **le vendredi 08 juin 2012.**



Pour les établissements ne relevant pas de l'enseignement catholique :

- 1- Les annexes 1,2 et 3 doivent être adressées au plus tard pour **le mardi 29 mai 2012** sous le timbre de la DEEP, au bureau de la gestion des actes collectifs.
- 2- Afin de faciliter la constitution de ces dossiers avant le début des travaux des jurys, les tuteurs voudront bien remettre aux chefs d'établissement d'accueil leurs rapports, lesquels se chargeront de retourner l'ensemble des pièces précitées de manière groupée, pour tous les stagiaires de leur établissement.
- 3- De plus, il est souhaitable que le document figurant en annexe 3 de la présente circulaire soit renseigné conjointement par l'ensemble des parties, lors de la visite d'inspection.
- 4- Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG) doivent quant à eux adresser directement leur rapport d'inspection sous le timbre de la DEEP à l'attention de Mme Marie RUIZ au plus tard pour **le vendredi 08 juin 2012.**

Le mardi 12 juin 2012 : la DEEP doit transmettre à la DIEC les dossiers des stagiaires des établissements d'enseignement privés sous contrat.

J'attire votre attention sur les modifications apportées aux documents figurant en annexe 1,2 et 3 qui ne doivent plus être officiellement portés à la connaissance du stagiaire avant transmission aux services rectoraux. Néanmoins, les stagiaires qui seront convoqués pour un entretien préalable avec les membres du jury se verront proposer une date pour consulter leur dossier.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

	ANNEXE 1		
	PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012		
	AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT		
	Nom et prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : Quotité horaire : Niveaux d'enseignement :		
	Corps :	Discipline:	



CF : Arrêté du 12 mai 2010 relatif à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier (bo du 22 juillet 2010)

Cet avis doit rendre compte de l'implication du stagiaire en faveur de la réussite des élèves et de la manière dont il participe à la vie de la communauté éducative

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation :

Favorable Défavorable

Date, signature et cachet :

	ANNEXE 2		
	PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012		
	RAPPORT DU TUTEUR		
	Nom et prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : Quotité horaire : Niveaux d'enseignement :		
	Corps :	Discipline:	
Nom du tuteur		Etablissement	

CF : Arrêté du 12 mai 2010 relatif à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier (BO du 22 juillet 2010)

Rappel des 10 compétences professionnelles constitutives du métier d'enseignant.

Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable	Prendre en compte la diversité des élèves
Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Evaluer les élèves
Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
Organiser le travail de la classe	Se former et innover

1. Contexte d'enseignement



2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.

Nom et prénom du stagiaire :	
Corps	Discipline:

3. *Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.*

4. *Conclusion*

Le tuteur : (date et signature)

	ANNEXE 3	
	PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012	
	FICHE RECAPITULATIVE DES ELEMENTS D'EVALUATION DU STAGE	
<p>Ce document doit être renseigné conjointement par le tuteur, le chef d'établissement d'exercice, le corps d'inspection <u>lors de la visite d'inspection.</u></p>		

COMPETENCES	MAITRISE SUFFISANTE DES COMPETENCES	
Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Organiser le travail de la classe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prendre en compte la diversité des élèves	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Evaluer les élèves	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser les technologies de l'information et de la communication	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Se former et innover	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Date et signatures.

Le chef d'établissement :

L'inspecteur (trice) :

Le tuteur :